

FICHIER DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Tel que le prescrit l'article 76 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), la Commission de la capitale nationale du Québec (« CCNQ ») rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

IDENTIFICATION DU FICHIER	
Désignation :	Gestion des demandes d'accès aux documents
Finalité du fichier :	En vue de l'application de la loi : Loi sur l'accès aux documents des organismes et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c..A-2.1) En vue de l'application du règlement : Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q.,c. A-2.1, r.0.2) À des fins statistiques et de reddition de comptes
Description :	Ce fichier contient des renseignements servant à identifier le demandeur, la nature de la demande, le délai de traitement, la décision, les dispositions de la loi invoquées en cas de refus, les mesures d'accommodement raisonnables, les demandes de révision

GESTION DU FICHIER	
Supports utilisés :	Informatique
Localisation :	Dans un endroit unique
Durée générale de conservation des renseignements :	3 ans
Personne ou organisme extérieur qui a accès au fichier à des fins de traitement :	Non

COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS	
Provenance de l'information versée au fichier :	La personne qui fait la demande d'accès

IDENTIFICATION DES RENSEIGNEMENTS VERSÉS AU FICHIER		
Personnes principalement concernées par les renseignements versés au fichier :	Les personnes qui formulent des demandes d'accès	
Types de renseignements :	Services aux individus	
Liste des renseignements d'identité :	Nom de famille et prénom Adresse courriel	Adresse postale Numéro de téléphone

ACCÈS PAR LE PERSONNEL DE LA CCNQ	
Personnel ayant accès au fichier :	Responsable de l'accès à l'information Substitut du responsable Adjointe administrative